

Le remède au chômage des jeunes, aux sorties sans qualification, au décrochage scolaire et à la crise économique serait: le développement de l'apprentissage, nouvelle potion miracle, trouvée par notre gouvernement.

Mais pourquoi n'y avons-nous pas pensé plus tôt ? Pourquoi ne l'avons-nous pas mis en place depuis tant d'années si c'est la panacée ?

**PARCE QUE C'EST UNE FAUSSE BONNE IDÉE, TOUT SIMPLEMENT !
L'APPRENTISSAGE N'EST PAS UNE VOIE D'EXCELLENCE !**

D'autres ont déjà essayé: de Chaban-Delmas dans les années 70, en passant par Edith CRESSON dans les années 80, jusqu'à Jean-Louis Borloo dans les années 2000.

Comme l'apprentissage n'attire pas assez de jeunes : le gouvernement veut l'imposer à l'Education nationale !

La Loi « Pellion-Hamon » dite de « refondation de l'école » et « ses campus des métiers » mettent en place la mixité des parcours (initial/sous apprentissage), la mixité des publics (jeunes/adultes), la régionalisation des formations et des moyens (lire les axes 2 et 3 des « 25 propositions des régions pour relancer l'apprentissage »).

L'État, par l'acte III de la décentralisation, a décidé de développer l'apprentissage au détriment de la formation professionnelle initiale, publique, laïque, sous statut scolaire.

En développant la concurrence entre École et Apprentissage : **plus il y aura d'apprentis, moins il y aura d'élèves en Lycée Professionnel !**

Mais l'Enseignement Professionnel reste le « parent pauvre » de l'École.

Pourtant la formation professionnelle initiale publique a toute sa place. : elle représente 1/3 des élèves du second degré avec 80 % de réussite (CAP, Bac Pro).

La formation professionnelle initiale, publique et laïque doit rester dans l'Éducation Nationale.

**L'APPRENTISSAGE N'EST PAS UNE VOIE D'EMANCIPATION POUR LA JEUNESSE ;
LA VOIE PROFESSIONNELLE SI !!!**

Le Ministère veut atteindre 500 000 apprentis en 2017 : cela fait combien d'élèves en moins dans nos classes ?

Le taux de rupture des contrats d'apprentissage est d'environ 35 % (niveau V et IV) : mais alors que deviennent ces jeunes ? Qui nous parle de décrochage ?

Cela fait combien de postes de PLP supprimés dans les LP ?

Élargir l'offre de formation par l'apprentissage dans les EPLE : c'est l'annualisation des horaires pour PLP !

Avec les 1607h par suppression du décret de 50 : ça tombe bien, cela devient possible : **MERCI QUI ?**

| | SNETAA | FSU | CGT | UNSA | SGENCFDT | SNALC |
|--|---------------|---|------------|-------------|-----------------|--------------|
| L'apprentissage et son développement sous emprise des Régions | Contre | Pour <i>(hors SNUEP mais seule la voix de la FSU compte !)</i> | Pour | Pour | Pour | Pour |

LE SNETAA-FO.DEFEND L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE, LES LYCÉES PROFESSIONNELS, LES SES.SEGPA, LES DIPLOMES NATIONAUX, LES STATUTS DE FONCTIONNAIRE D'ETAT DES PROFESSEURS.



VOTEZ et FAITES VOTER SNETAA-FO